

P688.51, 558, D25/49 Association du Québec pour les enfants orphelins
Cadeau de la Reine-gouvernement

11 oct 1964

Ch. Blum
A publier:

Le 11 octobre 1964.

QUELQUES NOTES EXPLICATIVES RELATIVES A L'ASSOCIATION DU QUEBEC
POUR LES ENFANTS ARRIERES (QUEBEC ASSOCIATION FOR RETARDED CHILDREN)

Ce sont les enfants sous-doués de la Province qui, en définitive, bénéficieront du cadeau que le gouvernement du Québec fait à la Reine.

Par suite du désir exprimé par sa Majesté la Reine de consacrer à une bonne oeuvre les sommes d'argent qui auraient servi à l'achat d'un cadeau lors de son passage à Québec, le gouvernement a offert à Sa Majesté d'accorder une subvention spéciale de \$25,000.00 à l'Association du Québec pour les enfants arriérés (Quebec Association for retarded Children). Sa Majesté a gracieusement accepté avec satisfaction le geste du gouvernement.

Cette organisation existe dans la province depuis bientôt une quinzaine d'années. Elle a le titre d'association provinciale depuis 1955. A l'heure présente, madame A. Taylor est présidente et monsieur Louis Geoffrion, vice-président. Il est de fait président élu car il prendra charge des destinées de l'Association le 1er novembre prochain.

L'Association du Québec pour les enfants arriérés a réussi à regrouper les associations locales de parents et d'individus qui s'occupaient d'enfants arriérés sur le territoire du Québec. Elle groupe quinze branches réparties à travers toute la province et cinq nouvelles sont en formation. Plus de 3,000 familles et individus intéressés par l'éducation des enfants sous-doués font partie de l'association. Elle a pour but de grouper des parents d'enfants sous-doués pour organiser des classes et s'occupe aussi de conclure des ententes avec les commissions scolaires pour l'éducation des sous-doués. A certains endroits, on a même réussi à faire organiser des cours d'initiation au

travail. Elle s'est donné comme tâche de rendre le public conscient du problème des enfants sous-doués. Elle enseigne même aux parents comment éduquer l'enfant sous-doué et s'est également attaquée au problème du placement au travail des adolescents sous-doués. L'Association est directement intéressée dans 80 classes spéciales pour enfants. La population écolière qui y reçoit éducation et entraînement se chiffre à 1,200 enfants.

Dans le passé, le ministère de la Famille et du Bien-Etre Social a contribué par des octrois ou par des jours pensions à défrayer le coût de l'entreprise. De plus en plus, l'Association collabore avec les commissions scolaires. C'est dire que l'Association fait une oeuvre hautement humanitaire en éducation et en réadaptation sociale. Elle permet à l'enfant sous-doué de jouir dans la vie non pas du régime institutionnel comme c'était le cas autrefois, mais de la vie familiale et du régime scolaire normal. Cette association groupe des enfants de toutes races et de toutes religions.